

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26333**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur de course d'orientation

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de course d'orientation (FFCO) | Président |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire est amené à réaliser les activités suivantes :

- Accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance en course d'orientation
- Préparation et encadrement de séances de course d'orientation en respectant la sécurité des pratiquants et la réglementation fédérale
- Dynamisation dans et autour de l'activité
- Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
- Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Les capacités attestées :

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, parents, adultes, ...)
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance en course d'orientation en veillant à la sécurité des pratiquants (enfants, adultes...)
- Utiliser l'ensemble des techniques d'orientation nécessaire à la préparation de séances en course d'orientation
- Préparer avec maîtrise les différents matériels nécessaires (cartes, cartons de contrôle, balises, pinces, jalons, chronomètre, trousse de secours) au déroulement de la séance et leur mise en place correcte sur le terrain
- Assurer l'entretien du matériel
- Organiser des situations pédagogiques adaptées aux s (âges, niveau de pratique, ...) et attentes (découverte de l'activité, initiation, préparation au premier niveau de compétition, ...) du public
- Adapter son intervention au regard de la séance ou du cycle de séances en course d'orientation
- S'assurer de la sécurité du pratiquant durant la séance en course d'orientation
- Développer l'éthique et les valeurs de l'activité
- Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants
- Participer à l'organisation et à l'évaluation de sessions de passages des "balises de couleurs" (vert bleu jaune organisées par la FFCO)
- Aider les pratiquants à s'engager vers des événements
- Aider les pratiquants à vivre l'événement
- Réaliser des supports de communication adaptés à l'événement
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto-évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

"L'Animateur Course d'Orientation" exerce son activité principalement :

- au sein des clubs affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation
- au sein de structures associatives
- au sein de structures du secteur marchand (EPCI, base de loisirs...)
- au sein de collectivités
- en tant que travailleur indépendant

Animateur, moniteur, initiateur, éducateur sportif en course d'orientation

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport
- Convention collective nationale du sport (avenant n°1)
- Avenant n°94 de la Commission mixte paritaire (CMP) de la branche sport du 22 septembre 2014

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations de la formation sont organisées selon les modalités suivantes :

Bloc de compétences 1 : Accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance en course d'orientation
Elle est constituée de 3 épreuves organisées par le centre de formation.

- Une mise en situation pédagogique
- Un entretien
- Une épreuve écrite

Bloc de compétences 2 : Préparation et encadrement de séances de course d'orientation en respectant la sécurité des pratiquants et la réglementation fédérale

Elle est constituée de 5 épreuves organisées par le centre de formation :

- en milieu naturel (forêt) pour les épreuves 1 et 2.
- au centre de formation pour les épreuves 3 et 4
- Epreuve pratique 1

A partir d'un itinéraire imposé de 2000m, tracé sur la carte, correspondant à un niveau jaune de la méthode fédérale de traçage, le candidat doit situer correctement sur sa carte 10 balises placées sur le terrain.

- Epreuve pratique 2

Sur un parcours compris entre 1500 et 2000m, le stagiaire doit poser 5 balises à des endroits différents, correspondant à un nouveau jaune de la méthode fédérale, dans un temps de 60'.

- Epreuve pratique 3

Réalisation et mise en forme avec un logiciel spécifique

- Une mise en situation
- Un entretien

Bloc de compétences 3 : Dynamisation dans et autour de l'activité

Elle est constituée d'une épreuve organisée au sein de la structure :

- Observation au poste de travail

Bloc de compétences 4 : Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure

Elle est constituée d'une épreuve organisée au sein de la structure :

- Observation au poste de travail

Bloc de compétences 5 : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Elle est constituée d'une épreuve organisée au sein de la structure :

- Prérequis PSC1

Les compétences de "protection" sont validées sur présentation de l'attestation de réussite au PSC1

Si un critère concernant la sécurité des tiers et des pratiquants n'est pas validé, l'ensemble du bloc de compétences ne peut être obtenu.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | - un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFCO ou son suppléant. |
| En contrat de professionnalisation | X | - un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFCO ou son suppléant. |
| Par candidature individuelle | X | |

| | | |
|---|---|--|
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2015 | X | <ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la CPNEF collèèg salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collèèg La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes. |
|---|---|--|

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Animateur de course d'orientation" avec effet au 07 juin 2016, jusqu'au 07 juin 2021. Autorité responsable : Commission paritaire nationale emploi formation sport - Fédération française de course d'orientation (CPNEF Sport FFCO).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Fédération Française de Course d'Orientation](#)

[CPNEF Sport](#)

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de course d'orientation (FFCO) : Île-de-France - Paris (75) [75019]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :